

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CARAQUET TENUE LE LUNDI 15 OCTOBRE 2018 À
18 h 30 À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : le maire Kevin J. Haché et les membres :
Camille Gionet, Jean-Guy Blanchard, Yves Roy, Mario
Vienneau, Daniel Mallet et Mariette Paulin

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : dix-huit (18) personnes
dans la salle dont deux (2) journalistes, ainsi que Marc Duguay,
directeur général, Aline Landry, gestionnaire des arrêtés,
Daniel Chiasson, ingénieur municipal et Annie Lanteigne,
adjointe exécutive

Monsieur le maire, Kevin J. Haché, appelle l'assemblée à
l'ordre vers 18 h 30.

2018-267

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée
par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'adopter l'ordre
du jour tel que proposé. Adoptée

2018-268

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2018-269

Campagne majeure de
financement – Fondation de
l'hôpital de l'Enfant-Jésus de
Caraquet

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée
par le conseiller Daniel Mallet, il est résolu de contribuer un
montant supplémentaire de 5 000 \$, soit 10 000 \$ par année
pour 3 ans de 2019 à 2021 pour un total de 30 000 \$ à la
campagne majeure de financement de la Fondation de l'hôpital
de l'Enfant-Jésus de Caraquet. Adoptée

2018-270

Plan quinquennal 2019-2023

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par
le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'accepter le plan
quinquennal 2019-2023 pour les routes provinciales. Le plan
est en annexe au présent procès-verbal. Adoptée

2018-271

Poursuite – Wilfrid Roger
Richard

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par
le conseiller Jean-Guy Blanchard,

CONSIDÉRANT QUE le règlement quant à l'entreposage
extérieur se doit d'être étudié et révisé;

II EST RÉSOLU de suspendre la poursuite envers monsieur Wilfrid Roger Richard;

ET IL EST RÉSOLU de demander l'avis écrit à la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne quant à la réglementation et l'encadrement de l'entreposage extérieur pour les agrès de pêche. Adoptée

2018-272

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2018-273

Suivi des dossiers

Le conseiller Jean-Guy Blanchard demande au maire sa position quant à l'augmentation des coûts de la collecte des déchets. Le maire répond que plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu à ce sujet et que d'autres rencontres sont prévues concernant le budget 2019 de la CSR-PA. Il rassure le conseiller Blanchard en lui disant que ce dossier est suivi de très près par tous les maires concernés. Le conseiller Blanchard souhaite que tous les maires se supportent et qu'ils refusent cette augmentation qui touchera directement les contribuables.

2018-274

Présentation et intervention du public

Madame Patricia Richard se dit déçue de la décision du conseil municipal, car elle croyait que la poursuite serait retirée. De ce fait, elle déplore le fait que tous les pêcheurs seront alors touchés. Elle demande sous quelles conditions les casiers à homard seront acceptés. On lui explique que suite à la résolution du Conseil, un avis écrit sera demandé à la CSR-PA afin de connaître leurs recommandations quant à l'entreposage d'agrès de pêche sur le territoire, et que durant la procédure de modification à l'arrêté, s'il y a lieu, tous les citoyens auront la chance d'exprimer par écrit leurs commentaires, leurs préoccupations et/ou leurs objections. Madame Richard accuse toujours Monsieur le maire d'être en conflits d'intérêts et d'utiliser la Ville pour ses propres fins.

La conseillère Mariette Paulin dit qu'elle n'en peut plus des accusations et quitte son siège vers 18 h 51.

Également, elle redemande, pour les citoyens qui n'étaient pas présents à l'assemblée ordinaire la semaine dernière, ce qui se passe avec le dossier des roulottes de voyage. Le maire répond que les assemblées du conseil municipal sont publiques et sont annoncées et les gens sont les bienvenus à téléphoner à l'hôtel de ville s'ils ont des questions.

On lui répond à nouveau que l'avis de la CSR n'a pas encore été reçu, que des détails sont encore à l'étude.

Monsieur Gilles Lanteigne mentionne que l'avenir est dans la pêche et qu'en empêchant l'entreposage des trappes, il n'y aura plus de jeunes pêcheurs qui voudront s'installer à Caraquet, si on se fit aux droits acquis.

Monsieur Jacques Lanteigne mentionne qu'il a envoyé une lettre le 25 juin concernant la réglementation des roulottes et il n'a eu aucune réponse. Il demande si c'est la Ville ou la CSR qui fait la réglementation. Le maire répond que la CSR apporte des recommandations, et la Ville les accepte ou non. Il considère qu'il y a discrimination, car la réglementation pour les roulottes n'est pas la même partout, entre autres, que la rue de l'Île est divisée en trois zones. Il demande quand aura lieu l'assemblée à laquelle ce dossier sera à l'ordre du jour. Le maire répond qu'aucune date n'est encore connue, mais les gens peuvent toujours téléphoner à l'hôtel de ville pour s'informer. Également, les ordres du jour sont affichés sur Facebook et sur notre site web et qu'un avis sera publié dans le Coup d'œil. Monsieur Lanteigne demande si c'est la Ville qui fait des recommandations à la CSR. Le directeur général répond que la CSR est formée d'experts en urbanisme et ce sont eux qui font les recommandations. Il demande également si c'est la CSR qui s'occupe de consulter les gens. Le directeur général lui répond que c'est la Ville qui recueille les commentaires et objections des citoyens durant le processus de modification d'un arrêté.

Il a également été mentionné que la dernière révision de notre arrêté de zonage a eu lieu en 2005, c'est pour cette raison que plusieurs règlements ne sont pas à jour.

Madame Elizabeth Marier demande pourquoi la ville dépense de l'énergie sur des choses qui font vivre les gens, tandis qu'elle pourrait s'en servir pour améliorer les choses qui ne servent plus, entre autres, la Carapro. Elle souhaite qu'un jour cet endroit soit nettoyé. Le directeur général mentionne que ce bâtiment n'appartient pas à la Ville. Elle demande si la Ville peut en exiger l'entretien. On lui répond que nous avons un arrêté sur les lieux inesthétiques et dangereux, et que des discussions devraient être entamées avec le propriétaire, advenant le cas où ce lieu s'avérerait inesthétique ou dangereux.

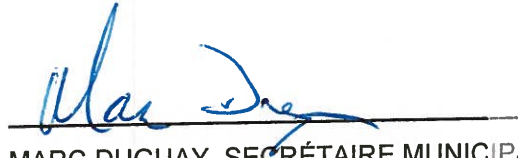
2018-275

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 04.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



MARC DUGUAY, SECRÉTAIRE MUNICIPAL
ADJOINT

Annexe 2018-270

Liste des priorités pour les routes désignées provinciales

2019

Le 15 octobre 2018

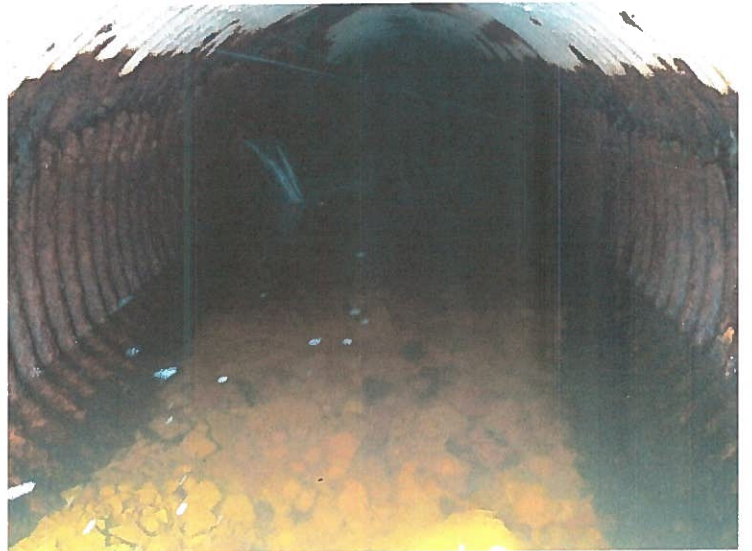
Année 2019

Route provinciale : Boulevard St-Pierre Est (Route 145)

Endroit : À proximité du 60, boulevard St-Pierre Est (Usine Carapro)

Description : Remplacement de la conduite d'égout pluvial existante qui est en acier galvanisé de 1 200 mm de diamètre, traversant la Route 145 (Voir photo ci-dessus)

Coûts approximatifs des travaux : 275 000 \$



Année 2020

Route provinciale : Boulevard St-Pierre Ouest (Route 11)

Endroit : devant le 638, boul. St-Pierre Ouest

Description : Remplacement / Amélioration de la conduite d'égout pluvial existante en bois / drainage traversant la Route 11

Année 2021

Route provinciale : Rue du Portage (Route 11)

Endroit : Entre le 108 et le 110, rue du Portage

Description : Amélioration du système d'égout pluvial et de drainage par le remplacement des conduites de diamètre trop petit traversant la Route 11 par des tuyaux plus gros

Année 2022

Route provinciale : Rue du Portage (Route 11)

Endroit : De la piste multifonctionnelle jusqu'au 106, rue du Portage (400 m)

Description : Asphaltage

Année 2023

Route provinciale : Rue du Portage (Route 11)

Endroit : Ruisseau Brideau, à proximité du 10, rue du Portage

Description : Remplacement de la conduite d'égout pluvial d'un diamètre trop petit et en mauvais état traversant la Route 11 par des tuyaux neufs et d'un diamètre plus grand

Conduite d'égout pluvial aux alentours du 60, boul. St-Pierre Ouest (Usine Carapro)